



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 15 MARS 2012

L'an deux mille douze, le quinze mars, à 17 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Sars-Poteries, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

Nombre de délégués en exercice : 71

Qui ont pris part à la délibération : 68 puis 70 à partir du vote pour l'élection des services aux communes

Date de la convocation : 9 mars 2012

PRESENTS :

AVESNELLES	Monsieur BREUCQ, Monsieur SEGUIN, Monsieur DERIEUX a donné procuration à Monsieur SEGUIN, Madame GILBERT Madame MERCIER
AVESNES SUR HELPE	Monsieur POYART, Monsieur DUCARNE, Monsieur ROUSSELLE, Monsieur BOUTE, Madame DEZITTER, Madame HEVIN, Madame MASUYER, Madame BALASSE, Monsieur DELSIGNE
BAS-LIEU	Monsieur FRANCOIS
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Monsieur TALMA
BEAURIEUX	Mademoiselle DAUNOIT
BERELLES	Madame TRAEN
BEUGNIES	Monsieur JOPEK
BOULOGNE SUR HELPE	Monsieur DUFLOS a donné procuration à Monsieur LOBRY, délégué suppléant
CARTIGNIES	Monsieur RATTE Monsieur NOEL
CHOISIES	Monsieur PAQUET, présent à compter du vote relatif aux services aux communes
CLAIRFAYTS	Monsieur ERPHELIN
DAMOUSIES	Monsieur SOIL
DIMECHAUX	Monsieur HORLAIT
DIMONT	Monsieur LEBRUN a donné procuration à Monsieur BLANCHARD. délégué suppléant.

DOMPIERRE SUR HELPE DOURLERS	Monsieur LIBERT Monsieur PIOTROWSKI a donné procuration à Madame GRIMIAUX, déléguée suppléante
ECCLES ETROEUNGT	Monsieur ANSIAUX Monsieur ANCEAU, Monsieur JUSTE
FELLERIES	Monsieur LAMBRET, Monsieur PETIT Madame PLUMART
FLAUMONT-WAUDRECHIES FLOURSIES FLOYON GRAND-FAYT HAUT-LIEU	Monsieur VIN Monsieur DELTOUR Monsieur PRISSETTE Monsieur GAVERIAUX Monsieur CABARET a donné procuration à Monsieur MATHIEU, délégué suppléant
HESTRUD LAROUILLES LEZ-FONTAINE	Monsieur HERBET Monsieur HERBERT Monsieur GAUTIER a donné procuration à Monsieur DENET, délégué suppléant, présent à compter du vote relatif aux services aux communes
LIESSIES MARBAIX NOYELLES SUR SAMBRE PETIT FAYT PRISCHES	Monsieur RICHARD Monsieur DUCANCHEZ Monsieur BUTIN Monsieur ROYAUX Monsieur DE SANTIS Monsieur FOVEZ Madame WATREMEZ Monsieur DE GROOTE Madame BASQUIN, Monsieur LACROIX, Monsieur FRIZZARIN,
RAINSARS RAMOUSIES SAINS DU NORD	Monsieur LEFEBVRE a donné procuration à Monsieur LACROIX, Madame ARNOUX, Madame DAZIN
SAINT-AUBIN	Madame FREHAUT a donné procuration à Madame JOLY, déléguée suppléante
SAINT HILAIRE SARS-POTERIES	Monsieur DOSEN Monsieur GILLET, Monsieur BOULENGER, Mademoiselle HEUCLIN
SEMERIES SEMOUSIES SOLRE LE CHATEAU	Monsieur DEFROIDMONT Monsieur HONORE Monsieur LETY Monsieur DUBRAY Madame MAREAUX
SOLRINNES TAISNIERES EN THIERACHE WATTIGNIES LA VICTOIRE	Monsieur CORBINAUD Monsieur CONNART Monsieur LEVEQUE

ABSENT/EXCUSE :

AVESNES SUR HELPE	Monsieur GHEZAL
-------------------	-----------------

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune de Sars-Poteries pour la mise à disposition de la salle des fêtes. Il demande à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 29 FEVRIER 2012

Monsieur LIBERT fait remarquer que lors du dernier Conseil de Communauté, son vote favorable à l'attribution de compensation, telle qu'elle a été proposée, était conditionné à la garantie que la création de la TEOM sur sa commune soit compensée entièrement par l'attribution de compensation.

Monsieur le Président indique à Monsieur LIBERT que cette mention figurera au prochain compte rendu.

Avec cette précision, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 février 2012.

MISE EN PLACE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Installation des commissions communautaires

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa réunion du 8 février dernier, celui-ci a fixé à quatre le nombre de commissions communautaires : ressources et contractualisation, développement économique, aménagement du territoire, environnement et ingénierie territoriale, sachant que chaque conseiller communautaire (c'est-à-dire les titulaires non membres du Bureau et les suppléants) sera membre d'une de ces commissions.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la composition suivante des commissions communautaires, qui correspond aux premiers choix des délégués ayant retourné leur fiche de vœux à la Communauté de Commune. A ce jour, vingt-deux délégués n'ont pas encore fait parvenir leur choix.

Commission « Ressources et contractualisation »

Domaines d'intervention : budget, finances, personnel, immobilier intercommunal, Agenda 21, relations avec le Pôle Métropolitain du Hainaut, contractualisation avec le Conseil Général.

Membres du Bureau : Damien DUCANCHEZ, Pierre HERBET, Philippe LETY, Thomas DE SANTIS, Jean-Jacques ANCEAU, Paul DUBRAY

Délégués communautaires : Jean-Jacques BLANCHARD, Claude CONNART, Denis DELSIGNE, Marie-Annick DEZITTER, Emmanuel DURSENT, Arlette GRIMIAUX, Pascal LEFEBVRE, Jean-Pierre LIBERT, Claude MATHIEU, Jean-Claude PETIT, Jean-Louis PIHET, Denis PRISSETTE, Claude ROYAUX

Commission « Développement économique »

Domaines d'intervention : infrastructures d'accueil et relations avec les entreprises, tourisme, aménagement numérique, monde agricole

Membres du Bureau : Philippe LETY, Thomas DE SANTIS, Jean-Claude BREUCQ, Ghislain FRANCOIS

Délégués communautaires : Jean-Claude ANSIAUX, Bernard BLONDEL, Henri BOUTE, Bernard BUTIN, Jean-Luc DEFROIDMONT, Jean-Claude DUCARNE, Robert DUQUESNOY, Jean-Pierre LECLERCQ, Jean LEVEQUE, Bernard PAQUET, Anita PLUMARD, Joël RATTE, Alain RICHARD, Jacky ROUSSELLE, Stéphane SYMOND, Géraldine TRAEN.

Commission « Aménagement du territoire »

Domaines d'intervention : santé, habitat, culture, sports, famille et jeunesse

Membres du Bureau : Colette WATREMEZ, Christine BASQUIN, Pascal LAMBRET, Fabrice PIOTROWSKI, Claude NOEL

Délégués communautaires : Danielle ARNOUX, Marie-Ange BALASSE, Bernard CABARET, Evelyne DAUNOIT, Béatrice DAZIN, Daniel DERIEUX, Martine DUBREUX, Luigi FRIZZARIN, Saïd GHEZAL, Nicole GILBERT, Marie-José HEVIN, Claudie JANSHON, Jean-Claude KUBICA, Laurent LOBRY, Evelyne MAREAUX, Martine MASUYER, Marie-Christine MERCIER, Jean-Paul SCULFORT, Catherine THIEBAUX

Commission « Environnement et ingénierie territoriale »

Domaines d'intervention : gestion des déchets ménagers, énergies renouvelables, ressources en eau, bocage, ingénierie territoriale, relations avec les communes

Membres du Bureau : Alain GILLET, Claude GAVERIAUX, Ghislain FRANCOIS, Daniel JOPEK, Bernard HERBERT

Délégués communautaires : Jean-Marie BOULENGER, Didier CORBINAUD, Michel DELCROIX, Alain DELTOUR, Bernard DENET, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Marc FERTIN, Guy GAUTIER, Jocelyne HEUCLIN, Gérard HONORE, Jean-Claude HORLAIT, Marc JACQUET, Henri JUSTE, Michel LACROIX, Michel LANDOUZY, Jean-Marie LEBRUN, Jean SEGUIN, Jacques TALMA, Jean-Marie VIN.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la composition des commissions comme décrite ci-dessus.

Installation de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de désigner les membres de la commission d'appel d'offres communautaire qui sera composée, selon les dispositions du Code des marchés publics, du Président de la Communauté de Communes qui présidera, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, tous membres titulaires du Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose la composition suivante

- en qualité de membres titulaires : Damien DUCANCHEZ, Paul DUBRAY, Bernard CABARET, Jean-Pierre LIBERT, Alain GILLET
- en qualité de membres suppléants : Alain DELTOUR, Marie-Annick DEZITTER, Daniel JOPEK, Joël RATTE, Philippe LETY.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

DOSSIERS BUDGETAIRES

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui rappelle au Conseil de Communauté que, créée le 1^{er} janvier 2012 suite à la fusion de trois communautés de communes, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois va connaître son premier exercice budgétaire cette année. Son budget primitif va bien entendu être élaboré en tenant compte des comptes administratifs des trois communautés de communes de l'exercice 2011, avant fusion.

Ces trois comptes administratifs repris à l'échelle du chapitre font apparaître une grande proximité entre les trois communautés de communes, avec cependant quelques différences déjà repérées lors de travail préparatoire à la fusion, dont notamment :

- des dépenses plus élevées au chapitre 011 de l'ex-CCPA puisque c'est à l'article 611 qu'étaient inscrites les dépenses de collecte et de tri des déchets ménagers pour les quatre communautés de communes faisant alors partie de l'ancien groupement de communes,

- l'impact des chantiers d'insertion sur les dépenses de personnel, chapitre 012, de l'ex-CCPA et de l'ex-CCVSTH,
- l'impact de la TPU sur les chapitres 014 des ex-CCPA et ex-CCR2H,
- la prise en charge de diverses cotisations par l'ex-CCPA au chapitre 65.

On retrouve en recettes de fonctionnement le pendant de ces différences : les recettes du chapitre 013 pour l'ex-CCPA et l'ex-CCVSTH (remboursements pour les chantiers d'insertion), des recettes plus importantes au chapitre 70 pour l'ex-CCPA (revente des matériaux de la collecte) et au chapitre 74 (remboursement des autres communautés de communes dans le cadre du groupement de commandes et versements Eco-Emballages).

Au final, ces différences n'ont pas une nature et une ampleur telles qu'elles empêchent de se servir de ces trois comptes administratifs comme base de préparation du budget primitif 2012.

Ces trois comptes administratifs vont faire l'objet d'un examen article par article, surtout en section de fonctionnement, avant de servir de base à la préparation du budget primitif 2011 afin d'en retirer les mouvements entre les trois anciennes communautés de communes, repérer les quelques imputations différentes tant en dépenses qu'en recettes, et tenir compte de l'absence de journée complémentaire et de restes à réaliser.

Seront ensuite prises en compte les modifications structurelles engendrées par la fusion : évolution de la fiscalité et des dotations, prise en charge de nouvelles compétences, nouveau calcul de l'attribution de compensation, ainsi que les évolutions courantes de certains dossiers, en particulier au niveau du personnel et de la gestion des déchets ménagers.

Il n'y aura pas d'actions nouvelles engagées lors de ce budget primitif, mais uniquement des poursuites d'activités engendrées par les trois communautés de communes avant leur fusion : mise en place du Fisac en direction des artisans et des commerçants par l'ex-CCPA, couverture de deux mini-stades pour l'ex-CCR2H et mise en place d'une plate-forme pour les déchets verts pour l'ex-CCVSTH.

Cette attitude prudente permettra de faire un point précis sur la situation des finances communautaires avant d'engager de nouvelles actions, mais ne sera pas cause d'immobilisme en 2012 puisque des décisions budgétaires modificatives pourront être prises en cours d'exercice.

Un mot sur la situation de la dette, qui est tout à fait satisfaisante :

- l'encours est passé de 1.287.193,50 € au 1^{er} janvier 2011 à 1.093.749,64 € au 1^{er} janvier 2012,
- l'annuité diminue, puisqu'elle sera de 189.643,10 € cette année (35.772,54 € d'intérêts et 153.870,56 € de remboursement de capital) contre 234.328,79 € l'an dernier,
- cette dette est entièrement composée d'emprunts en euros, dont plusieurs vont prendre fin en 2012.

Enfin, un rapide examen des deux budgets annexes de l'ex-CCPA est réalisé.

Le budget « immobilier d'entreprises » a donné les résultats suivants en 2011 :

- ◆ section de fonctionnement, 23.844,20 € de dépenses contre 65.124,04 € de recettes,
- ◆ section d'investissement : 50.215,97 € de dépenses contre 98.954,97 € de recettes, avec une reprise du déficit antérieur de 89.895,97 €,
- ◆ soit un résultat sur exercice de 122,87€.

Le même principe que pour le budget principal sera appliqué à ce budget annexe : pas d'engagement d'actions nouvelles en début d'exercice, mais poursuite des actions entreprises l'année précédente avant d'éventuelles inscriptions de nouveaux crédits, en dépenses comme en recettes, au regard de l'évolution des dossiers.

Le budget annexe « zones d'activités économiques » présente un résultat plus que satisfaisant avec 450.000€ de recettes et 15.315,17€ de dépenses mais il faut prendre en compte les acquisitions foncières en cours et surtout, son évolution est liée à celle de la procédure en cours d'attribution d'une concession d'aménagement.

Au final, un exercice 2012 qui s'annonce serein, avec sans doute plusieurs modifications budgétaires modificatives durant l'année, ne serait-ce que pour prendre en compte la future péréquation horizontale, dont le montant sera communiqué ultérieurement par les services de l'Etat.

Monsieur le Président reprend la parole pour faire un point plus détaillé sur certains dossiers.

Il indique d'abord au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes du Pays d'Avesnes avait fait chiffrer par un architecte le montant des travaux pour l'installation de son siège sur une partie du site de l'ancien abattoir « Bigard ». L'ordre de prix étant trop élevé, le projet a été abandonné. Mais dernièrement, il a visité avec Messieurs DUCANCHEZ et HERBET le bâtiment, au sein duquel sont situés les locaux de Pôle Emploi, qui se situe en face du siège actuel de la Communauté de Communes et qui présente un réel intérêt.

Monsieur HERBET précise que ce bâtiment est sain, qu'il offre la possibilité de l'aménagement d'une salle de réunion d'une centaine de places et que la présence d'un parking n'est pas négligeable. L'estimation de ce bâtiment s'élève à 850.000 € et il faut examiner les possibilités, et les conditions, d'acquisition auprès de la commune d'Avesnes-sur-Helpe qui en est propriétaire.

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté qu'il est envisagé qu'un Centre de secours voit le jour sur des parcelles de terrain situées d'une part sur la commune d'Haut-lieu et d'autre part sur la commune de Saint Hilaire sur Helpe. Pour la parcelle située sur la commune d'Haut-Lieu : le PLU de la commune est en cours de révision et on attend l'avis du Scot. Pour la parcelle située sur la commune de Saint Hilaire, il sera nécessaire pour la commune de revoir le PLU. Ce terrain serait mis à la disposition du SDIS, après acquisition par la Communauté de Communes.

A la demande de Monsieur le Président, Messieurs HERBET et LETY indiquent au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe avait acquis un terrain sur la commune de Sars-Poteries en vue de la construction d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Il était prévu que le terrain soit revendu pour un euro symbolique afin d'installer cet établissement. En 2005, le projet avait obtenu l'approbation du CROSM, approbation depuis devenue caduque.

Le projet pourrait être relancé puisqu'un appel régional à projets va être lancé l'an prochain. Pour ce faire, la maîtrise foncière est indispensable, or, suite à des évolutions du dossier, il est nécessaire d'acquérir un terrain supplémentaire. Compte tenu du nombre d'emplois en jeu, plus de soixante, et de l'intérêt social du dossier, il est décidé de poursuivre cette action et de demander l'estimation des services des Domaines pour le terrain supplémentaire de 50 ares à acheter.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le débat d'orientation budgétaire est clos.

Détermination de la fiscalité 2012

Cotisation foncière des entreprises : Monsieur DUCANCHEZ informe le Conseil de Communauté que, en cas de fusion, ce taux ne peut excéder le taux moyen pondéré de cotisation foncière des entreprises des anciennes communautés de communes et des communes de l'année n-1 ; Monsieur DUCANCHEZ propose de retenir ce taux moyen pondéré de 24,61 %.

Il propose également de retenir comme période d'harmonisation de ce taux celle prévue par la loi, soit quatre années.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, retient 24,61% comme taux de cotisation foncière des entreprises et retient quatre années comme période d'harmonisation de ce taux.

Pour mémoire, les taux des autres impositions sur les entreprises (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales) sont nationaux et ne sont pas soumis à décision du Conseil.

Fiscalité des ménages : Monsieur DUCANCHEZ rappelle au Conseil de Communauté que, comme cela a été indiqué lors du débat sur la fixation des attributions de compensation, il votera cette année non pas des taux, mais un produit ; le montant de ce produit sera proposé lors de la prochaine réunion de Conseil, l'ensemble des bases d'imposition n'ayant pas encore été communiquées par les services de l'Etat.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Monsieur DUCANCHEZ rappelle au Conseil de Communauté que, comme cela a été indiqué lors du débat sur la fixation des attributions de compensation, il est proposé d'en fixer le taux à 14,01% afin de couvrir le coût budgétaire de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, fixe le taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 14,01%.

Modalités de paiement de l'attribution de compensation

Monsieur DUCANCHEZ rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa dernière réunion, il a voté à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation de chaque commune membre.

Monsieur DUCANCHEZ propose de retenir les modalités suivantes pour le paiement de cette attribution de compensation :

- Montant inférieur à 5.000€ : un versement annuel,
- Montant compris entre 5.000 et 20.000 € : quatre versements trimestriels,
- Montant supérieur à 20.000 € : douze versements mensuels.

Monsieur DUCANCHEZ précise qu'une convention sera conclue entre chaque commune et la Communauté de Communes pour finaliser ces modalités de versements.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les modalités de paiement de l'attribution de compensation comme décrites ci-dessus et autorise le Président à signer une convention finalisant ces modalités de versements avec chaque commune.

Convention avec l'Etablissement Public Foncier

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Avesnes (par une délibération en date du 17 janvier 2007) et la Communauté de

Communes des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe (par une délibération en date du 29 novembre 2007) avaient conclu avec l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais (Epf) une convention-cadre définissant les modalités d'intervention sur leur territoire en termes de portage foncier et de remise en état d'espaces dégradés.

Ces deux conventions-cadres avaient inclus neuf opérations d'intervention :

- ⇒ Sous maîtrise d'ouvrage intercommunale : « garage Route de Sains » à Avesnelles, « abattoir Bigard » à Avesnes sur Helpe, « terrain route d'Aulnoye » à Avesnes sur Helpe, « Jersey de Paris » à Sains du Nord, « Stiona » à Sains du Nord, « entreprise Delfolie » à Solre le Château,
- ⇒ Sous maîtrise d'ouvrage communale : « zone du Fort » à Avesnelles, « brasserie des Trois cantons » à Felleries, « centre-bourg » à Solre le Château,
- ⇒ Avec une réservation de crédits de 3 millions d'euros, dont 2,25 millions d'euros de fonds propres, par l'Epf afin de traiter ces opérations.

Afin de garantir une continuité juridique des conventions, et permettre la poursuite des opérations en cours d'exécution, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la conclusion d'une convention-cadre entre la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et l'Epf, reprenant les opérations et les financements précités, et d'autoriser le Président à la signer.

Monsieur le Président précise que cela ne préjuge en rien d'éventuelles interventions de l'Epf sur d'autres sites du territoire communautaire, interventions qui feront alors l'objet d'avenants à cette convention-cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve la conclusion d'une convention-cadre entre la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et l'Epf et autorise le Président à signer cette convention.

Services aux communes

Aides financières pour les documents d'urbanisme

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de mettre en place une politique de soutien financier aux communes quand celles-ci effectuent des dépenses relatives à leurs documents d'urbanisme, et ceci tant pour leur élaboration que pour leur révision ou leur modification, quelle que soit leur forme (plan local d'urbanisme ou carte communale).

Pour cela, il est proposé d'utiliser la procédure dite des « fonds de concours », pour le versement desquels trois conditions doivent être remplies :

- Celui-ci doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire,
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil de communauté et du conseil municipal concerné.

En effet, il est possible de considérer que les documents d'urbanisme constituent des équipements pour les communes puisque l'instruction budgétaire et comptable M14 a classé les « frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme » en classe 2, c'est-à-dire en compte d'immobilisations.

Le principe proposé est donc le suivant : dès qu'une commune a fini de régler les factures pour l'élaboration, la révision ou la modification d'un document d'urbanisme,

elle prend contact avec la communauté de communes afin que puisse être préparée une proposition de fonds de concours, laquelle sera soumise au Conseil de Communauté, puis au conseil municipal concerné.

A leur demande, des précisions sont données à Madame GRIMIAUX et Monsieur LEVEQUE, tant sur cette politique communautaire que sur les modalités de mise en place d'un document d'urbanisme, avec en particulier des interventions de Messieurs DUCANCHEZ et JOPEK.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une politique de soutien financier aux communes quand celles-ci effectuent des dépenses relatives à leurs documents d'urbanisme, tant pour leur élaboration que pour leur révision ou leur modification et quelle que soit leur forme (plan local d'urbanisme ou carte communale par le biais de la procédure dite des « fonds de concours »).

Questions diverses

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEVEQUE qui soulève un problème présenté par l'un des agriculteurs de sa commune. Dans le cadre de la construction d'un bâtiment de stockage, le SDIS lui a signalé l'obligation d'installer une réserve d'eau, obligation qui n'a pas été reprise par l'arrêté accordant le permis de construire. L'agriculteur qui ne s'oppose pas à la mise en place d'une réserve d'eau, souhaite savoir si les compétences de la nouvelle communauté de communes permettent l'attribution d'une subvention pour ce genre de travaux liés aux risques d'incendie.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes n'a pas pris la compétence « incendie » qu'au niveau du versement des cotisations au SDIS et qu'il n'est donc pas de sa responsabilité d'installer ou de financer des réserves d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

